



Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI  
ARRIVEE LE

16 SEP. 2016

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016

Délibération N°2016/110

Date de convocation : 22 août 2016

Nombre de conseillers en exercice : 77

**L'an deux mille seize, le 14 septembre 2016 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de BUSIGNY, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.**

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Bethencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estournel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

**Etaient présents (59 titulaires 2 suppléants) :**

Alexandre BASQUIN

Virginie LE BERRIGAUD

Christian PAYEN

Jean-Pierre THIEULEUX

Thierry WALEMME (S)

Agnès BERANGER

Denis COLLIN

Anne – Sophie MERY DUEZ

Martine THUILLEZ

Gérard TAISNE

Bernard PLET

Karine ELOIR

Bruno MANNEL

Serge SIMEON

Marc PLATEAU

Michel HENNEQUART

Jacky DUMINY

Jean-Pierre RICHEZ

Maurice DEFAUX

Jean-Marc DOSIERE

Daniel FIEVET

Hubert DEJARDIN

Jacques OLIVIER

Pierre-Henri DUDANT

Christian PECQUEUX

Francis LEBLON

Didier BONIFACE

Mélanie DISDIER

Bernard POULAIN

Serge WARWICK

Gilles PELLETIER

Jean-Claude GERARD

Charles BLANGIS

Joseph MODARELLI

Pascal FOULON

Pascal LEVEQUE

Laurence RIBES

Daniel BLAIRON

Daniel CATTIAUX

Henri QUONIOU

Jean-Paul CAILLIEZ

Yannick HERBET

Nathalie GAVE

Gérard LENOBLE

Brigitte ROLAND-BEC

Dominique LAMOURET

Guy BRICOUT

Pierre LEVEQUE

Brigitte PRUVOT

Alain GOETGHELUCK

Pierre LAUDE

Bertrand LEFEBVRE

Laurent COULON

Isabelle PIERARD

Janine TOURAINNE

Pascal COQUELLE

Michel GOUVART (S)

Augustine NOIRMAIN

Véronique NICAISE

Stéphane JUMEAUX

Axelle DOERLER

**Membre(s) Excusé(s) (1) :** Didier BLEUSE

**Membre(s) Absent(s) (10) :**

Denise LESAGE, Laurence MONTEIRO-LOPEZ, Vincent WAXIN, Jean-Félix MACAREZ, Liliane RICHOMME, Sandrine TRIOUX, Patrice BONIFACE, Jean-Louis CAUDRELIER, Marc DUFRENNE, Chantal WAYENBERGE

**Membre(s) ayant donné procuration (5) :**

Frédéric BRICOUT à Agnès BERANGER, Régine DHOLLANDE à Denis COLLIN, Alain RIQUET à Guy BRICOUT, Annie DORLOT à Joseph MODARELLI, Joëlle MANESSE à Isabelle PIERARD,

Axelle DOERLER est élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2016/110 - Objet : Instauration de la TEOM Monsieur le Vice-président rappelle à l'assemblée le transfert de la compétence collective de déchets au SIAVED au 1er juillet 2016**

Monsieur le Vice-président précise que malgré ce transfert de compétence, il convient à ce que la Communauté instaure pour son propre compte la TEOM pour l'exercice 2017 et ce dans le cadre du principe de substitution d'un EPCI membre à son syndicat mixte.

Il résulte en effet, des dispositions combinées de l'article 1609 quater du CGI et du VI de l'article 1379-0 bis du CGI que dans le cas d'un EPCI à fiscalité propre, qui possède la compétence collective et traitement des déchets ménagers et qui adhère pour l'ensemble de cette compétence à un syndicat mixte, la TEOM peut sur le territoire de l'EPCI :

- être instituée et perçue par le syndicat mixte
- être instituée par le syndicat mixte et être perçue par l'EPCI
- être instituée et perçue par l'EPCI

Monsieur le Vice-président précise que lors du vote du BP 2017, l'assemblée communautaire devra se prononcer sur le taux à appliquer.

Monsieur le Vice-président sollicite l'avis de l'assemblée sur l'instauration de la TEOM

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 16 septembre 2016 et de la publication

Pour expédition conforme  
Caudry, le 16 septembre 2016  
Le 16 septembre 2016

Vu,



Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

Le Président,  
Maire de CAUDRY  
Vice-Président du Conseil Départemental

  
Guy BRICOUT

IMPORTANT

*DELAI ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*